

9 mars 2007

Le garant de la concertation

A l'attention de M. Yves CONTASSOT, adjoint au Maire de Paris

a/s Concertation sur "le jardin"

Avant que reprenne, avec la réunion du groupe thématique du 13 mars, la concertation sur les aspects "jardin" du projet de rénovation des Halles, et alors que les partenaires de cette concertation s'interrogent sur ses méthodes, je crois nécessaire de faire un point sur le chemin parcouru depuis un an, et celui qui reste à parcourir.

1) Jusqu'ici

- Les bases de travail de la concertation ont été constituées, d'une part, des objectifs généraux adoptés par le Conseil de Paris dans ses délibérations à l'issue de la "première phase", en 2004 et 2005 (choix de l'esquisse de David MANGIN comme hypothèse de travail; conclusion avec celui-ci du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du jardin des Halles en juin 2005), d'autre part, de la présentation par David MANGIN et l'équipe SEURA de leur travail au fil des réunions du groupe thématique les 29/6, 7/11, 13/12/06 et 16/1/07.

Ces bases sont, pour la discussion engagée dans le groupe thématique, doublement limitées: la formulation des objectifs initiaux est demeurée très succincte (1 page de programme émanant de la DPJEV, non datée, mais diffusée à ce titre sur le site internet); la présentation du travail du maître d'oeuvre en réunion est restée orale et visuelle. La concertation manque de textes explicitant la démarche initiale et les étapes de la progression de la conception du projet, ainsi que de canevas pour la discussion. Pour la première fois, un compte-rendu analytique méthodique a été établi pour rendre compte de la réunion du 16 janvier.

- Au cours des réunions de concertation, de nombreuses questions, générales et particulières, ont été abordées, et parfois documentées, par les participants, mais souvent sans être pleinement traitées. La Ville a cependant, par votre voix, exprimé ses positions sur certaines de ces questions: j'avais tenté de les récapituler dans le tableau récapitulatif diffusé lors de la réunion du 16 janvier, et vous les avez alors confirmées (je pense en particulier aux questions relatives aux axes de circulation piétonnière, y

compris la liaison place basse-jardin, ou l'approche "fonctionnelle" de l'avenir de la place René Cassin).

- Le calendrier s'est précisé, le 16 janvier, lorsque vous avez pu dire que la Ville n'entendait pas conclure les marchés de réalisation pour le jardin avant septembre 2007, ce qui laissera un temps pour tirer les conséquences des résultats du concours concernant le bâtiment.

2) Aujourd'hui

- Parmi les questions repérées au cours de la concertation, que se posent les participants (le maître d'ouvrage, le maître d'oeuvre ou les associations présentes), reste à traiter nombre de questions majeures. Je pense, parmi d'autres mais en premier lieu, à tout ce qui concerne la place des enfants (sur la quelle sont attendus des éléments précis pour la réunion du 24 avril), à l'avenir de la place René Cassin, à l'articulation entre le jardin, le futur bâtiment et le forum.

- Mais pour que ces points puissent être abordés sans que les participants aient le sentiment d'être prisonniers de la maquette déjà dessinée par SEURA, il manque une expression écrite de la démarche du maître d'ouvrage, plus complète que les délibérations déjà anciennes du Conseil de Paris, explicitant par un texte les options dessinées par le maître d'oeuvre.

C'est le sens que je vois à la demande, récurrente, des associations de disposer d'un document restituant ce qu'aurait été un cahier des charges du maître d'oeuvre, à partir notamment d'une analyse des usages connus ou envisagés du jardin dans ses différents contextes. C'est ce que ces associations ont traduit à leur manière, selon un voeu assez unanime pour être souligné, dans le courrier qu'elles viennent de vous adresser, structuré autour des problématiques suivantes: interaction forum-jardin, rapports jardin-usagers de la périphérie de l'agglomération, sens du jardin au centre de Paris, réponses du jardin aux besoins des riverains.

3) Prochaines réunions

- Réunion du 13 mars. Les questions de sécurité sont inscrites, comme prévu, à l'ordre du jour. Je crois souhaitable qu'ensuite la question qui précède soit abordée frontalement, tant par les associations qui vous ont écrit que par vous-même. Et je crois nécessaire de produire dès que possible le texte évoqué, qui doit être la base, aujourd'hui trop implicite, de nos travaux. Cela devrait vous donner l'occasion de redire ce qui est pour la Ville acté et ce qui reste à trancher.

- C'est, selon moi, un préalable nécessaire à la reprise du travail analytique sur les questions, grandes et moins grandes, que vous-même et les associations souhaitent soumettre à la concertation au cours des réunions suivantes.

- Enfin je dois rappeler le besoin et la demande d'élargissement du débat public sur le projet que traduit la demande persistante de réunion publique. Avant l'été. Même s'il est clair, pour moi, que le choix de la date appartient à la Ville, ainsi que l'ordre du jour (sur le projet dans sa globalité, ou seulement sur le jardin, ou sur certains aspects).

*

Je souhaite que cette prise de position du garant de la concertation soit portée à la connaissance des participants lors de la prochaine réunion du groupe thématique "jardin".



Thierry Le Roy